

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE****COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12  
En exercice : 12

Séance du :  
31 janvier 2020

Date de publication :  
**03 FEV 2020**

L'an deux mille vingt, le trente et un janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 24 janvier 2020, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

**PRESENTS :**

M. BERTORA, Président - M. BOUDOUBE, 1er Vice-Président - M. BROGLIO, 2ème Vice-Président - M. OLLIVIER, 4ème Vice-Président - M. MORENON, 5ème Vice-Président - M. MOUGIN, 7ème Vice-Président - Mme MARENCO, 8ème Vice-Présidente - M. PERRIN, 9ème Vice-Président - Mme NEVEUX, 10ème Vice-Présidente - Mme DUMONT, 11ème Vice-Président

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

M. MASQUELIER, 3ème Vice-Président donne procuration à Mme DUMONT, 11ème Vice-Président - Mme ROUBEUF, 6ème Vice-Présidente donne procuration à M. BERTORA, Président

**NON REPRESENTES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. PERRIN, 9ème Vice-Président.

Délibération n° **DELIB01**  
Rapporteur : **M. BERTORA, Président**  
Titre : **Attribution d'une subvention d'investissement à la régie du théâtre Intercommunal  
LE FORUM**

Synthèse : Attribution d'une subvention d'investissement de 10 400€ à la Régie autonome du Théâtre intercommunal Le Forum pour le réaménagement de l'espace mécénat.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **DELIB02**  
Rapporteur : **Mme MARENCO, 8ème Vice-Présidente**  
Titre : **Intervention sur le parc de logements privés - Attribution de subventions aux propriétaires privés**

Synthèse : La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».  
Il est proposé d'attribuer un montant total de 24 603 €, correspondant à 17 483 € d'aides de la CAVEM et 7 120 € d'aides de la Région, pour la rénovation de dix logements et le conventionnement sans travaux à loyer social de deux logements.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB03**  
Rapporteur : **M. MOUGIN, 7ème Vice-Président**  
Titre : **Attribution d'une subvention à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition amélioration de 11 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés « les eucalyptus, Gallieni, Valescure 1 et Valescure 2 » à Fréjus - 11 diffus 2016 (op. 1987)**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM ERILIA, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 44 000 € pour l'acquisition amélioration de 11 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés « LES EUCALYPTUS, GALLIENI, VALESCURE 1 et VALESCURE 2 » sur la commune de FREJUS.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB04**  
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, 1er Vice-Président**  
Titre : **Attribution d'une subvention à la SA d'HLM le logis familial varois pour la construction de 28 logements collectifs locatifs à Puget sur Argens « Résidence chemin des Suvrières »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 56 000 € pour la construction de 28 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE CHEMIN DES SUVIERES » sur la commune de PUGET SUR ARGENS, Chemin des Suvrières.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB05**  
Rapporteur : **Mme MARENCO, 8ème Vice-Présidente**  
Titre : **Attribution d'une subvention à la SA d'HLM ICF sud-est méditerranée pour l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 80 logements collectifs locatifs à Saint-Raphaël - « Résidence Fleur d'Esterel »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM ICF SUD-EST MEDITERRANEE, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 240 000 € pour l'acquisition en VEFA de 80 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE FLEUR D'ESTEREL » sur la commune de SAINT-RAPHAËL, Avenue Théodore Rivière.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB06**  
Rapporteur : **M. MOUGIN, 7ème Vice-Président**  
Titre : **Attribution d'une subvention à la SA d'HLM UNICIL pour l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 10 logements collectifs locatifs à Saint-Aygulf « Résidence Le Diamanti »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM UNICIL, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 30 000 € pour l'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE LE DIAMANTI » sur la commune de FREJUS, 708 Boulevard Hector Berlioz, Quartier de Saint-Aygulf.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB07**  
Rapporteur : **M. MORENON, 5ème Vice-Président**  
Titre : **Attribution d'une subvention à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 14 logements collectifs locatifs à Puget sur Argens « Résidence Les Jardins du Rocher »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM ERILIA, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 21 000 € pour l'acquisition en VEFA de 14 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE LES JARDINS DU ROCHER » sur la commune de PUGET SUR ARGENS, Chemin du Picoton.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----  
Délibération n° **DELIB08**  
Rapporteur : **Mme MARENCO, 8ème Vice-Présidente**  
Titre : **Approbation de la convention fixant les modalités d'application de la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la convention fixant les modalités d'application de la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées à la SA d'HLM ICF SUD-EST MEDITERRANEE.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB09**  
Rapporteur : **M. MOUGIN, 7ème Vice-Président**  
Titre : **Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition amélioration de 11 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés « Les Eucalyptus, Gallieni, Valescure 1 et Valescure 2 » à Fréjus - « 11 diffus 2016 (op. 1987) »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 887 223 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB10**  
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, 1er Vice-Président**  
Titre : **Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Erilia pour l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 14 logements collectifs locatifs à Puget sur Argens « Résidence Les Jardins du Rocher »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 1 155 094 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB11**  
Rapporteur : **M. BERTORA, Président**  
Titre : **ZAE Les Garillans**  
**Modification de la convention relative à la réalisation des travaux d'une voie de désenclavement sur la ZAE**  
**Reliquat sur le montant de l'indemnité à la société GREKY 1 propriétaire des parcelles cadastrées AO n° 769 et n° 97 sur la commune de Roquebrune sur Argens**

Synthèse : Il est rappelé que par délibération en date du 10 décembre 2018, le Bureau Communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation de travaux pour la voie de désenclavement sur la ZAE des Garillans à Roquebrune sur Argens entre les sociétés GREKY et GREKY 1 et la CAVEM. Suite à une modification de l'emprise des travaux sur les parcelles de la société GREKY1 ayant impacté le linéaire du mur anti-bruit à indemniser, il convient de rectifier l'article 5 et l'annexe 4 de ladite convention.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB12**  
Rapporteur : **M. BERTORA, Président**  
Titre : **Pôle touristique Esterel Côte d'Azur - Programme d'actions et cotisations 2020**

Synthèse : La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée est adhérente depuis 2015 de l'association « Pôle Touristique Esterel Côte d'Azur » qui compte également comme membres la Communauté de Communes du Pays de Fayence et les offices de tourisme communaux et intercommunaux des deux territoires. L'association a pour objet d'élaborer des offres touristiques, assurer la promotion du territoire, commercialiser séjour et activités, coordonner les actions des partenaires privés et Publics en matière de tourisme et enfin de définir la stratégie numérique de la destination. Il convient d'approuver le programme annuel d'actions proposé par l'association pour 2020 et pour lui permettre de les réaliser, de préciser le montant des ressources de l'association pour l'exercice 2020, s'agissant d'une part de la cotisation annuelle de la CAVEM et d'autre part des cotisations des offices de tourisme de Fréjus, de Roquebrune sur Argens et de Saint Raphaël et de l'Office de Tourisme Intercommunal de Puget sur Argens – Les Adrets de l'Estérel. Ces cotisations seront reversées directement à l'Agence par la CAVEM.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB13**  
Rapporteur : **M. BERTORA, Président**  
Titre : **Institut régional des chefs d'entreprise (IRCE) - Convention de partenariat**

Synthèse : Dans le cadre de son action d'accompagnement des entreprises et au titre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée souhaite favoriser l'émergence de projets de création ou de reprise d'entreprises génératrices d'emplois sur son territoire. Elle a développé, dans cet objectif, un réseau de structures proposant un accompagnement et des financements aux entreprises locales. L'Institut Régional des Chefs d'Entreprise (IRCE) conçoit et produit des parcours d'accompagnement pour chaque étape de la vie de l'entreprise : la création, le développement, le financement, la transmission-reprise, l'innovation, le développement durable.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB14**  
Rapporteur : **M. BERTORA, Président**  
Titre : **Contrat de délégation de service public - Surtaxe Assainissement - Irrécouvrabilités - Villes de Fréjus et Saint Raphael**

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB15**  
Rapporteur : **M. BERTORA, Président**  
Titre : **Constitution de servitudes de passage et d'entretien pour des canalisations d'eaux usées et d'eau potable, sur les parcelles cadastrées Section AZ n° 166, AZ n° 169, AZ n° 170 et AZ n° 174 à Puget sur Argens**

Synthèse : Dans le cadre de sa compétence « eau et assainissement », la CAVEM doit effectuer des travaux d'extension des réseaux publics d'eaux usées et d'eau potable sur plusieurs parcelles privées situées sur la commune de PUGET SUR ARGENS. C'est pourquoi la CAVEM a sollicité les propriétaires concernés pour une promesse de servitude de passage pour tous réseaux, avec autorisation de prise de possession anticipée et occupation temporaire pour les travaux. Il s'agit ici d'autoriser la signature d'actes de servitudes pour les réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur des parcelles situées à Puget Sur Argens.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB16**  
Rapporteur : **M. MOUGIN, 7ème Vice-Président**  
Titre : **Subvention 2019 de la CAVEM au CRIGE PACA**

Synthèse : Il est proposé à l'assemblée de renouveler pour l'année 2019 (suite à transmission tardive du dossier) l'adhésion de la CAVEM au Centre Régional de l'information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (CRIGE PACA), opérateur technique régional en charge d'appuyer la mise en œuvre de la politique géomatique. La participation financière s'élève à 8.625 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB17**  
Rapporteur : **M. MOUGIN, 7ème Vice-Président**  
Titre : **Modification du guide la Commande Publique applicable à l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération**

Synthèse : Mise à jour des seuils des marchés de fournitures courantes/services et de travaux à compter du 1er janvier 2020

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Délibération n° **DELIB18**  
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, 1er Vice-Président**  
Titre : **Création d'un emploi permanent de catégorie A (Emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de catégorie A en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Synthèse : Création d'un chargé de projet pour le Service Emploi Formation.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

-----

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du conseil communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 3 février 2020

**Le Président,**  
  
**M. BERTORA**